

Lettre au Saint-Père concernant le décret du Dicastère pour la Doctrine de la Foi

Publié le 3 juillet 2026 · Don Davide Pagliarani · 5 min de lecture



Lettre du 3 juillet 2026

Le Supérieur général
À Sa Sainteté
le Pape Léon XIV

Écône, le 3 juillet 2026

« Quel est d'entre vous le père, à qui son fils demandera du pain, et qui lui donnera une pierre ? ou un poisson, et qui, au lieu du poisson, lui donnera un serpent ? ou encore, s'il lui demande un œuf, lui donnera un scorpion ? Si donc vous, tout méchants que vous êtes, vous

savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père céleste donnera-t-il l'Esprit-Saint à ceux qui le lui demandent ! »

Lc XI, 11-13

Très Saint-Père,

La notification de la décision prise par le Saint-Siège à l'égard de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, signée par Son Éminence le Cardinal Fernández, nous est parvenue et est désormais de notoriété publique.

Il nous semble que cette décision met une fois de plus en lumière le contexte extrêmement tragique dans lequel se trouve l'Église universelle. Ce que la Fraternité Saint-Pie X a fait et continuera de faire n'est rien d'autre qu'une initiative extrême de secours des âmes, au milieu de la confusion doctrinale et morale dans laquelle l'Église est plongée. Nous ne prétendons en aucune manière nous substituer à l'Église et nous n'avons d'autre ambition que de lui demeurer fidèles.

En conscience, nous n'avons pas estimé pouvoir nous soustraire au devoir moral que nous avons envers les âmes, comme nous l'avons déjà expliqué, tant en privé que publiquement, à Votre Sainteté.

Nous avons demandé du pain, c'est-à-dire un peu de compréhension pour un cas de conscience sincère, un geste de paternité non tant envers la Fraternité Saint-Pie X qu'envers les âmes, Vous promettant d'en faire de véritables fils de l'Église romaine ; malheureusement, nous avons reçu une pierre.

Nous avons demandé un poisson, c'est-à-dire la possibilité d'obtenir temporairement les moyens nécessaires pour continuer à former de bons prêtres, afin qu'ils poursuivent leur mission de faire connaître Notre-Seigneur aux âmes ; malheureusement, nous avons reçu un serpent.

Nous avons demandé un œuf, en promettant de le rendre dès que cela serait possible. En effet, la sainte Tradition que nous conservons dans les âmes appartient à l'Église, notre Mère — et non à la Fraternité Saint-Pie X —, et nous sommes certains qu'un jour un Pape voudra s'en servir pour le bien de l'Église universelle ; malheureusement, nous avons reçu un scorpion.

Nous avons demandé d'être instruits et confirmés dans la foi de toujours ; au lieu de cela, nous avons été déclarés schismatiques une seconde fois.

Malgré les sanctions qui nous frappent, la Fraternité Saint-Pie X renouvelle sincèrement la promesse qu'elle avait déjà formulée à Votre Sainteté. Permettez-moi, à ce propos, de reprendre librement ce que j'avais déjà exprimé :

« La Fraternité Vous promet [...] de consacrer toutes ses énergies à préserver la Tradition et à la mettre au service de l'Église. Ce faisant, la Fraternité Saint-Pie X ne se contente pas de conserver d'anciens usages ; elle favorise et préserve les vocations sacerdotales, les vocations religieuses, les familles nombreuses et profondément chrétiennes ; en un mot, tout ce qui manifeste la vitalité de l'Église, de la grâce et de la foi catholique. Notre intention n'est pas d'offrir à l'Église un musée de choses anciennes, mais la Tradition intégrale, féconde, source de vie spirituelle, incar-

née et vécue dans les âmes.

[...] Je suis certain qu'un jour Vous-même ou l'un de Vos successeurs pourra et voudra utiliser ce service, dont l'offrande, dans l'Église et pour l'Église, constitue notre unique raison d'être. » (Lettre personnelle adressée le 21 novembre 2025 à Sa Sainteté)

Mais surtout, la Fraternité Saint-Pie X Vous promet aujourd'hui de ne pas accueillir ces nouvelles sanctions — objectivement injustes et invalides — dans l'amertume ou la révolte.

Les condamnations récentes, comme celles du passé, nous atteignent dans ce que nous avons de plus cher : notre attachement à notre Mère, l'Église romaine. Pourtant, même dans cette épreuve, tout doit concourir au bien des âmes et de l'Église elle-même. C'est pourquoi ces condamnations nous poussent à aimer davantage encore la sainte Église et à subvenir à ses besoins de toutes nos forces, plus que jamais. Pour cette même raison, la Fraternité Saint-Pie X offre volontiers la souffrance causée par ces nouvelles sanctions, pour le bien de l'Église universelle et de Votre Sainteté.

Nous sommes certains qu'un jour Vous-même ou l'un de Vos successeurs voudra faire sien le programme de saint Pie X : « Tout restaurer dans le Christ », *Instaurare omnia in Christo*. En ce jour-là, le Saint-Père découvrira dans la Fraternité Saint-Pie X, non un amas de serpents et de scorpions, mais une petite armée de fils loyaux, prêts à tout pour Le soutenir dans la restauration de toutes choses en Notre-Seigneur, et pour revendiquer devant l'humanité entière les droits imprescriptibles du Christ-Roi sur toutes les âmes et sur toutes les nations.

En ce jour-là, le Saint-Père découvrira avec une grande joie et une profonde consolation des âmes authentiquement catholiques, dont le lien avec l'Église ne s'est jamais fondé sur les sables mouvants d'un dialogue ambigu, mais sur le roc de la foi de Pierre.

Nous demandons à la très sainte Vierge Marie de hâter la venue de ce jour, et nous souhaitons surtout à Votre Sainteté de connaître au plus tôt cette joie et cette consolation.

En attendant, si Vous le pouvez, malgré Votre récente décision, bénissez-nous comme Vos fils. Pour nous, rien n'a changé et jamais rien ne changera.

Confiant dans la divine Providence, à laquelle rien n'échappe et qui lit jusqu'au fond du cœur de chaque homme, je demeure, Très Saint-Père, votre très dévoué fils dans le Seigneur.

Source : laportelatine.org/actualite/lettre-au-saint-pere-concernant-le-decret-du-dicastere-pour-la-doctrine-de-la-foi

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France